

Droit du patrimoine culturel

Master Droit du patrimoine



Durée
2 ans



Composante
Faculté des
sciences
juridiques,
politiques et
sociales

Présentation

Le **Master mention Droit du patrimoine** combine dans ses objectifs pédagogiques à la fois des exigences théoriques et pratiques aux fins de préparer aux métiers du droit afférant au monde de la culture, de l'art et du marché de l'art.

Le master forme des juristes capables de travailler dans les services culturels à l'image des conservateurs du patrimoine (musées, monuments historiques) des directeurs ou responsables en affaires culturelles des collectivités territoriales, des techniciens des métiers de la culture, mais également auprès des commissaires-priseurs et experts, des galeries d'art et maisons de vente aux enchères, des juristes dans le domaine culturel et des avocats spécialisés dans le domaine de l'art.

Savoir-faire et compétences

- Maîtriser de manière approfondie l'ensemble des règles relatives au droit public, pénal et privé des biens, de la propriété littéraire et artistique, du patrimoine culturel et de l'histoire de l'art.

Les + de la formation

La formation est pluridisciplinaire, alliant la formation dans les matières de droit privé, de droit public, de droit pénal et dans le domaine artistique.

Organisation

Organisation

La formation est déclinée en blocs de connaissances et de compétences qui permettent l'acquisition de compétences professionnelles de façon progressive tout au long des 4 semestres :

BCC 1 - Rédiger des actes juridiques ou de procédure relatifs au patrimoine culturel ;

BCC 2 - Apprécier la valeur d'un bien culturel ;

BCC 3 - Construire et valoriser son projet professionnel.

Admission

Conditions d'admission

En Master 1 : Déposez votre candidature sur la plateforme nationale Mon Master en suivant ce lien : <https://monmaster.gouv.fr>

En Master 2 : Déposez votre candidature sur la plateforme Ecandidat de l'université de Lille : <https://www.univ-lille.fr/formation/candidater-sinscrire/ecandidat>

Et après

Poursuite d'études

L'obtention du master permet de poursuivre les études par la rédaction et la soutenance d'une thèse de doctorat, ouvrant sur l'enseignement à l'université.

Insertion professionnelle

- **Secteurs d'activité :**
 - Gestion et conservation du patrimoine, des musées
 - Gestion du patrimoine culturel
- **Exemples de métiers :**
 - Commissaire de justice
 - Commissaire-priseur volontaire
 - Directeur / Directrice des affaires culturelles dans une collectivité territoriale
 - Directeur / Directrice d'établissement patrimonial
 - Conservateur / Conservatrice du patrimoine
 - Avocat / Avocate spécialisé dans le domaine de l'art

Infos pratiques

Contacts

Contact administratif

Sylvain Wiart

✉ sylvain.wiart@univ-lille.fr

Responsable pédagogique

Jean-Yves Marechal

✉ jean-yves.marechal@univ-lille.fr

Autres contacts

Lieu(x)

📍 Cambrai - Antenne de la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales

En savoir plus

Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales

🔗 <https://droit.univ-lille.fr/>

Liste des enseignements

🔗 https://droit.univ-lille.fr/filedroit/user_upload/Maquettes_Masters_2026_2030/Maquette_Master_Droit_du_patrimoine_culturel.pdf